

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I</b>		Subdivision Administrative des îles-Sous-Le-Vent <b>ARRIVÉE LE</b> 18 JUL. 2019 N° 715-22-DE / 1519

**DELIBERATION COMMUNAUTAIRE**  
N° 22/CCH/19 du 15 juillet 2019

**Portant création d'emplois de droit privé**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

En sa séance du 15 juillet 2019 à 13h00, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n° 305/CD/2019 du 14 juin 2019,  
 Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président,  
 Avec Madame Sylviane TEROOATEA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L2121-25 du CGCT,  
 30 membres titulaires du conseil communautaire étant en exercice,  
 22 membres ayant voix délibérative sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	x			
2	M	MOUTAME Thomas	1er vice-président	x			
3	M	LISAN Marcelin	2ème vice-président	x			
4	MME	TEMATARU Céline	3ème vice-président	x			
5	MME	TEROOATEA Sylviane	4ème vice-président	x			
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-président	x			
7	MME	TAEAE Micheline	6ème vice-président	x			
8	M	HIRO Toni	7ème vice-président		x		
9	MME	GIBERT Pitori	8ème vice-président	x			
10	M	MAIARII Maire	9ème vice-président	x			
11	M	TIHOTI Sylvain	Délégué membre		x		
12	MME	AMARU Moeani	Délégué membre	x			
13	M	HAUPUNI Varo	Délégué titulaire		x		
14	MME	ROTA Tina	Délégué titulaire	x			
15	M	EBB Moise	Délégué titulaire		x		
16	M	TERIIHAUNUI Hiomai	Délégué titulaire	x			
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		x		
18	M	ATGER Nick	Délégué titulaire	x			
19	M	TAEREA Raymond	Délégué titulaire		X		
20	M	PATERE Athanase	Délégué titulaire		x		
21	M	TAAROAMEA Bruno	Délégué titulaire		x	Claude CHONG	
22	M	TEPA Eremoana	Délégué titulaire		x	Eugène TUIHANI	
23	MME	FAAHU Tatiana	Délégué titulaire		x	Ruta ROURA	
24	M	TCHONG FONG Rudolphe	Délégué titulaire		x		
25	M	TEROU Puni	Délégué titulaire	x			
26	MME	TEANINIURAI'EMOANA Dolores	Délégué titulaire	x			
27	MME	ATUAHIVA Alice	Délégué titulaire	x			
28	M	TAURUA Lucky	Délégué titulaire	x			
29	M	MAHURU Teiva	Délégué titulaire		x		Woullingson
30	M	ARUTAHU Gabriel	Délégué titulaire		x		Lucky
<b>TOTAL</b>				17	13	3	2
<b>TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)</b>				22			

**Indication sur le résultat du vote :**

Présents	20
Votants	22
Abstentions	0
Pour	22
Contre	0

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

- Vu** la Constitution de la République française du 4 octobre 1958 ;
- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 *modifiée* portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales dans sa version applicable en Polynésie française ;
- Vu** la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1<sup>er</sup> du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° HC 1712 SAISLV du 30 décembre 2011 *modifié* portant création de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** l'arrêté n° 1765/CM du 27 novembre 2014 confiant à la communauté de communes de HAVA'I le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP 1<sup>er</sup> de la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;
- Vu** l'arrêté n° HC 1784 DIRAJ/BAJC du 21 décembre 2015 portant extension du périmètre et approuvant les modifications statutaires de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération n° 12/CCH/14 du 11 mars 2013 ouvrant les emplois à temps complet des agents ayant vocation à intégrer la fonction publique des communes de la Polynésie française ;
- Vu** la délibération n° 43/CCH/16 du 21 novembre 2016 portant création d'emplois dans le cadre du transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération n° 45/CCH/17 du 8 décembre 2017 portant modification de la délibération n° 43/CCH/16 du 21 novembre 2016 portant création d'emplois dans le cadre du transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** l'avis n° 06/CTP/19 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant création d'emplois de droit privé ;
- Vu** l'avis n° 15/CEOM/19 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant création d'emplois de droit privé.

**Considérant qu'en** vue de renforcer la direction de la communauté de communes Hava'i et le service de la collecte et du traitement des déchets des ménages, il est ainsi proposé de créer les postes suivants :

Intitulé de l'emploi	Définition du besoin	Nombre d'agent par commune	Objectif
Eboueur-chauffeur à temps complet	En remplacement de Gérard HOLMAN et de Manava TEHOIRI qui sont partis à la retraite anticipée pour travaux pénibles depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2019	1 issu de la commune de Tumaraa et 1 issu de la commune de Taputapuatea	Pallier au départ anticipé à la retraite pour travaux pénibles

Eboueur-chauffeur à temps non complet (100%)	En remplacement de Terriorai MAI qui est parti à la retraite anticipée pour travaux pénibles depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2019	2 issus de la commune de Huahine et 1 de la commune de Taputapuatea	Pallier au départ anticipé à la retraite pour travaux pénibles
----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

**Considérant que** les tableaux des effectifs du budget général et du budget annexe des ordures ménagères doivent être modifiés comme suit :

- Retirer de la délibération n° 12/CCH/14 du 11 mars 2013 susvisée les agents suivants :
  - M. MAI Marcelin qui est décédé
  - M. Fabien RIMA qui était titulaire du grade d'agent qualifié et qui est parti à la retraite en 2014
  - M. Gérard HOLMAN qui est parti à la retraite anticipée pour travaux pénibles depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019
  - M. Manava TEHOIRI qui est parti à la retraite anticipée pour travaux pénibles depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019
- Retirer de la délibération n° 43/CCH/16 du 21 novembre 2016 susvisée M. MAI Terriorai qui est parti à la retraite anticipée pour travaux pénibles depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La création d'emploi de droit privé au sein de la régie en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées est approuvée comme suit :

Type d'emploi	Numéro de poste budgétaire	Définition du besoin	Qualifications professionnelles requises	Durée hebdomadaire	Nombre d'emplois
Eboueur-chauffeur	SCT16	Besoin permanent	Permis poids lourd et/ou véhicule léger	Temps non complet (50%)	2
Eboueur-chauffeur	SCT17	Besoin permanent	Permis poids lourd et/ou véhicule léger	Temps complet	2

**Article 2** : L'article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 12/CCH/14 du 11 mars 2014 susvisée ouvrant les emplois à temps complet des agents ayant vocation à intégrer la fonction publique des communes de la Polynésie française est modifié comme suit :

### AU LIEU DE LIRE

Cadre d'emplois	Spécialité	Grades	Nombre d'emplois
Exécution - D	Technique	Agent principal	0
		Agent qualifié	1
		Agent	3

### LIRE

Cadre d'emplois	Spécialité	Grades	Nombre d'emplois
Exécution - D	Technique	Agent principal	0
		Agent qualifié	0
		Agent	2



**Article 3 :** L'article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 43/CCH/16 du 21 novembre 2016 *modifiée* portant création d'emplois dans le cadre du transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i est modifié comme suit :

#### AU LIEU DE LIRE

**Article 1 :** Dans le cadre du transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i, il est créé les emplois suivants :

Nombre	Emplois	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grade	Spécialité
1	Adjoint au responsable éboueur	Temps complet	Application	Adjoint	Technique
<b>1</b>	Chauffeur-éboueur	Temps complet	Exécution	Agent principal	Technique
5	Chauffeur-éboueur	Temps complet	Exécution	Agent qualifié	Technique
2	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent principal	Technique
1	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent qualifié	Technique
6	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent	Technique
1	Éboueur	Temps complet	Statut de droit privé	Statut de droit privé	Technique

#### LIRE

**Article 1 :** Dans le cadre du transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i, il est créé les emplois suivants :

Nombre	Emplois	Durée hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grade	Spécialité
1	Adjoint au responsable éboueur	Temps complet	Application	Adjoint	Technique
4	Chauffeur-éboueur	Temps complet	Exécution	Agent principal	Technique
5	Chauffeur-éboueur	Temps complet	Exécution	Agent qualifié	Technique
2	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent principal	Technique
1	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent qualifié	Technique
6	Eboueur	Temps complet	Exécution	Agent	Technique
1	Éboueur	Temps complet	Statut de droit privé	Statut de droit privé	Technique

**Article 4 :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux peut être exercé auprès de nos services.

Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de notre réponse.

En application de l'article R 421-2 du code de justice administrative "*Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet*".

**Article 5 :** Le Président de la communauté de communes Hava'i certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Article 6 :** La présente délibération est affichée et transmise au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent. Ampliation est adressée au comptable public de la communauté de communes Hava'i.

Fait et délibéré le 15 juillet 2019  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,



M. Cyril TETUANUI



**Contrôle à posteriori**

Acte rendu exécutoire de plein droit après publication ou affichage ou à leur notification ainsi qu'à leur transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent :

- Date d'affichage et/ou de publication : 22/07/2019
- Date de transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent : 18/07/2019
- Délibération rendue exécutoire de plein droit à la date du : 22/07/2019



C1 – Etat du personnel – tableau des effectifs BAOM – version du 15 juillet 2019

EMPLOIS PERMANENTS							
Cadre d'emplois	Emplois	Spécialité	Grade	Nombre d'emplois	Position	Date de création de l'emploi	Agents
Statut de droit privé	Chauffeur-éboueur		SMIG	5	En activité à temps complet dont un poste vacant	Délibération n° 35/CCH/14 du 15/09/2014 (1 emploi)	1 - Roland TERIITAOHIA
						Délibération n° 26/CCH/17 du 25/07/2017 (2 emplois)	2 - Pascal TETUAITEARATAI (remplaçant de Vetea TAVAEARLI, Décédé)
						Délibération n° 44/CCH/17 du 8/12/2017 (1 emploi)	3 - Vetea TEVAEARAI (remplaçant de Hérald TAURUA, muté vers Huahine)
						Délibération n° 01/CCH/18 du 12/03/2018 (1 emploi)	4 - Wilton TERIITOOFA
							5 - Heimana TAHUTINI
	Agent technique	Collecte et traitement des déchets des ménages	SMIG	1	En activité à temps complet	Délibération n° 35/CCH/14 du 15/09/2014	Tehaunui PEETAU (remplaçant de Marc PEETAU, démissionnaire)
						Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016	- Claude ROIHAU
						Délibération n° 22/CCH/19 du 15/07/19	- Wilson TEIHEI
						Délibération n° 26/CCH/17 du 25/07/2017	- Mairagi TEMANAHA MOO
							- Eloi TETUANUI
Eboueur reconnu travailleur handicapé			2	En activité à temps non complet (50%)	Délibération n° 29/CCH/18 du 20/08/2018	- Pascal TIATIA	
						- Nestor TOMATARU	
Ouvrier			4	En activité à temps complet	Délibération n° 39/CCH/15 du 21/08/2015	- Tania TARUAURA	
Eboueur-chauffeur			2	Vacant à temps non complet	Délibération n° 22/CCH/19 du 15/07/2019	- Raimana TAIPUNU	
<b>TOTAL NOMBRE D'EMPLOIS</b>				<b>19</b>			<b>12</b>
EMPLOIS NON PERMANENTS							
Cadre d'emplois	Emplois	Spécialité	Grade	Nombre d'emplois	Position	Date de création de l'emploi	Agents
Statut de droit privé	Agent technique	Collecte et traitement des déchets des ménages	SMIG	3 par commune membre	Emplois de droit privé à pourvoir de 3 mois maximum chacun en cas de nécessité de service	Délibération n° 01/CCH/18 du 12/03/2018	En attente de besoin occasionnel
Statut de droit privé	Eboueur-chauffeur	Collecte et traitement des déchets des ménages	SMIG	2 pour Huahine	Emplois de droit privé à pourvoir de 1 an renouvelable en remplacement de Lazare TETUAIRIA (disponibilité)	Délibération n° 13/CCH/19 du 25/03/2019	- Jaros TEHAUNUI - Hoanui AH-MIN

C1 – Etat du personnel – tableau des effectifs BG – version du 15 juillet 2019

EMPLOIS PERMANENTS						
Cadre d'emplois	Emplois	Spécialité	Grade	Nombre d'emplois	Position	Date de création de l'emploi
Conception et encadrement (A)	-	-	Administrateur communal	0	-	-
	-	-	Conseiller principal	0	-	-
	-	-	Conseiller qualifié	0	-	-
	Directeur général des services	Administrative	Conseiller	1	En activité à temps complet	Délibération n° 09/12 du 31/01/2012 et Délibération n° 04/CCH/15 du 11/02/2015
	Directeur (trice) des ressources	Administrative ou Technique	Conseiller ou conseiller qualifié ou conseiller principal	1	Emploi à pourvoir à temps complet	Délibération n° 01/CCH/18 du 12 mars 2018
Maîtrise (B)	Directeur des services techniques	Technique ou Administrative	Conseiller ou conseiller qualifié ou conseiller principal	1	En activité à 10% et mis à disposition à 90% au poste de Dir. du SPIC OM	Délibération n° 13/CCH/19 du 25 mars 2019
	-	-	Technicien principal	0	-	-
	-	-	Technicien de classe exceptionnelle	0	-	-
	-	-	Technicien	0	-	-
Application (C)	-	-	Adjoint principal	0	-	-
	-	-	Adjoint de classe exceptionnelle	0	-	-
	Secrétaire-comptable	Administrative	Adjoint	1	En activité à 10% et mis à disposition à 90% aux postes de comptable et régisseur suppléant du SPIC OM	Délibération n° 09/CCH/14 du 11/03/2014
	Adjoint au responsable éboueur	Technique		1	Mis à disposition du SPIC OM à temps complet	Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
Exécution (D)	Eboueur	Technique	Agent principal	2		Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
	Chauffeur-éboueur	Technique	Agent qualifié	5		Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
	Eboueur	Technique		1	Mis à disposition du SPIC OM à temps complet	Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
	Chauffeur-Eboueur	Technique	Agent	1		Délibération n° 12/CCH/14 du 11/03/2014
	Eboueur	Technique		7		Délibération n° 12/CCH/14 du 11/03/2014 + Délibération n° 43/CCH/16 du 21/11/2016
<b>TOTAL</b>				<b>21</b>	21 agents de droit public en poste dont 20 mis à disposition du SPIC OM	
EMPLOIS NON PERMANENTS						
Cadre d'emplois	Emplois	Spécialité	Grade	Nombre d'emplois	Position	Date de création de l'emploi
Statut d'agent non titulaire	Conseiller en énergie partagé	Administrative	Technicien	1	Vacant à temps complet	Délibération n° 29/CCH/18 du 20 août 2018
Statut d'agent non titulaire	Assistant de gestion	Administrative	Adjoint	1	Vacant à temps complet	Délibération n° 29/CCH/18 du 20 août 2018
Statut d'agent non titulaire (Exécution)	Secrétaire	Administrative	Agent	3	Besoins occasionnels à pourvoir de 12 mois maximum renouvelable une fois à temps complet pour faire face à un besoin occasionnel, à un surcroît d'activité ou à un remplacement momentané	Délibération n° 01/CCH/18 du 12 mars 2018